



# **PROCES-VERBAL**

## **SEANCE N°6 DU 29 AVRIL 2026**

### **Salle Michel Audiard**

**Date de la convocation : 23 avril 2026**

**Présents :** M. DEVOGELAERE Robin, M. ADAM Hervé, Mme CAVALLO – DUMONT Maria-Cristina, M. QUENTIN Frédéric, Mme RICARD-PETIT Marie-Christine, Mme MOULIN José, M. GRANDSERT Thierry, Mme DIOT Sylvie, Adjoints Mme LEPINETTE-RIOUX Corinne, Mme LAFOLIE Sandra, M. PADE Ludovic, Mme CUFFEL Virginie, M. BOINET Yves, M. LEROUX Jean-Louis, Mme FERMENT Jenny, M. LE DU Alain, Mme PENNELLE-OLIER Véronique, M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. Sébastien GODEMAN, M. LLOPEZ Laurent, M. ACCARD Stéphane, Mme VANDENBERGHE Isabelle.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** M. ROBIN Stéphane par M. GRANDSERT Thierry, M. CASTELOT Christophe par M. DEVOGELAERE Robin, Mme DIEPPOIS Anthéa par Mme CAVALLO-DUMONT Maria-Cristina, M. DUCROIX Philippe par Mme DIOT Sylvie, Mme ALIGON Stéphanie par M. LEROUX Jean-Louis, Mme DUJEANCOURT Anne par M. BARBIER Michel.

**Absent :**

**Le secrétariat a été assuré par :** Mme FERMENT Jenny.

**Heure de début de la séance : 19h15**

**Heure de fin de la séance : 20h09**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

**a) décisions prises par le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal en date du 27 mars 2026 :**

N°2026/124/DEC/8.9 Passation d'une convention de participation avec M. Laurent MARTIN – 76000 ROUEN dans le cadre d'une exposition de quinze sculptures dans la Chapelle du Collège du 6 mars au 26 avril 2026.  
La ville s'engage à verser à l'artiste la somme de 300 euros TTC.

N°2026/125/DEC/1.4 Passation d'un contrat PRO OPTIONS de location d'une autolaveuse SC351 avec la société NILFISK – 91944 COURTABOEUF CEDEX pour une durée de soixante mois. Le loyer comprend la mise à disposition du matériel pendant cinq ans et de deux visites de maintenance préventive par an.  
Le loyer trimestriel est fixé à 310,94 euros HT soit 373,12 euros TTC.

N°2026/126/DEC/1.4 Passation d'une convention de servitude ASD 06 avec ENEDIS – 92800 PUTEAUX pour la pose de câbles électriques en souterrain de la parcelle section E n°785, lieudit avenue du Grand Parc.  
ENEDIS verse à la ville une indemnité de 20 euros à titre de compensation forfaitaire des préjudices de toute nature. Les travaux sont entièrement à la charge d'Enedis.

N°2026/127/DEL à N°2026/134/DEL DELIBERATIONS DU CM DU 21/04/2026

N°2026/135/DEL/1.41 Passation d'un contrat de services avec la société MGDIS – 56038 VANNES CEDEX – concernant le site internet de la ville. Ce contrat inclus l'hébergement, l'assistance et la maintenance dans le cadre de la disponibilité de l'application pour ses utilisateurs.  
La durée du contrat est fixée à douze mois à compter du 3 février 2026.  
Pour l'hébergement, le tarif HT est d'un montant de 1250 euros soit 1500 euros TTC.  
Le tarif de la maintenance est fixé à 1050 euros HT, soit 1260 euros TTC.

**b) courriers reçus :**

- Remerciements d'un administré pour la réactivité des services de la mairie.

**PROPOSITION DE RACHAT PAR LOGEAL DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ROUTE DE GAMACHES - N°2026/137/DEL/3.1**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2025/082/DEL/7.3 du 26 mars 2025, le Conseil municipal avait donné son accord afin de garantir l'opération de rénovation thermique des logements situés route de Gamaches par LOGEAL.

Il rappelle également que par acte du 9 septembre 1998, la commune a consenti à LOGEAL IMMOBILIERE un bail emphytéotique arrivant à expiration le 30 juin 2053 afin d'ériger un groupe de 5 habitations route de Gamaches sur les parcelles BC numéros 22 et 25 ;

Par courrier du 17 février 2026, LOGEAL a indiqué à la commune qu'elle souhaitait racheter le terrain d'assiette de ces constructions au prix de 56 208 € (cinquante-six mille deux cent huit euros), déterminé à partir de l'évaluation des domaines.

Maître Emilie BRETTEVILLE, en son étude notariale d'Yvetot, est désignée pour la rédaction des actes et formalités nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité rend un avis de principe sur l'affaire, consent à la rupture anticipée du bail emphytéotique, donne son accord pour un prix de vente de 80 €/m<sup>2</sup>, cède ces parcelles au prix de 56 208 € et autorise le Maire à signer le compromis de vente à intervenir ainsi que l'acte de vente finale sans nouvelle délibération.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 : VILLE – N°2026/138/DEL/7.1**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'ils sont appelés à délibérer sur l'ouverture des crédits au titre de 2026 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 172 355,00	12 172 355,00
Investissement	2 896 988,00	2 896 988,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité adopte le budget primitif Ville 2026 joint à la présente délibération.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 27	Votes pour : 27
Votes Contre : 0	Abstentions : 2

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 : THEATRE - N°2026/139/DEL/7.1**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'ils sont appelés à délibérer sur l'ouverture des crédits au titre de 2026 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	575 688,00	575 688,00
Investissement	40 417,00	40 417,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité adopte le budget primitif Théâtre 2026 joint à la présente délibération.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 27	Votes pour : 27
Votes Contre : 0	Abstentions : 2

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 : MUSEE - N°2026/140/DEL/7.1**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'ils sont appelés à délibérer sur l'ouverture des crédits au titre de 2026 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	704 410,00	704 410,00
Investissement	191 000,00	191 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité adopte le budget primitif Musée 2026 joint à la présente délibération.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 27	Votes pour : 27
Votes Contre : 0	Abstentions : 2

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 : CAMPING - N°2026/141/DEL/7.1**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'ils sont appelés à délibérer sur l'ouverture des crédits au titre de 2026 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	150 029,00	150 029,00
Investissement	88 866,00	88 866,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité adopte le budget primitif Camping 2026 joint à la présente délibération.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 27	Votes pour : 27
Votes Contre : 0	Abstentions : 2

### **TAUX D'IMPOSITION POUR 2026 – N°2026/142/DEL/7.1**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'ils sont appelés à délibérer sur le vote des taux des taxes applicables en 2026 joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité maintient en 2026 les taux comme suit :

- Taxe d'habitation :	23,66 %,
- Taxe foncière bâtie :	56.66%,
- Taxe foncière non bâtie :	53,50 %

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention :

### **GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A SEMINOR POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS (PRETS LOCATIFS SOCIAUX) DANS LA RESIDENCE EDMOND MICHELET - N°2026/143/DEL/7.3**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du programme de construction de deux logements et 2 places/lits à réaliser dans la résidence Edmond Michelet, SEMINOR a sollicité le Conseil municipal le 27 novembre 2025 afin de garantir les emprunts permettant de financer cette opération.

Le Conseil municipal avait délibéré favorablement sur le principe pour apporter sa garantie à hauteur de 100% jusqu'au complet remboursement desdites lignes du prêt et autoriser le Maire à signer la convention de garantie.

Comme convenu en 2025 par l'accord de principe de la commune, il est désormais demandé au Conseil municipal de :

- délibérer sur les caractéristiques des conditions de garantie des emprunts
- autoriser le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt entre la commune et SEMINOR

Vu les articles L2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du code civil ;

Vu le contrat de prêt N°186999 signé entre : SEMINOR ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

#### Article 1 :

Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 133 474,00 euros de la façon suivante :

- PHARE : 34 903,00 euros
- PLS PLSDD 2025 : 98 571,00 euros

Souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°186999 constitué de 2 Lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 133 474,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint à la présente délibération et fait partie intégrante de la présente délibération.

#### Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

#### Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention :

## **GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A SEMINOR POUR LA REHABILITATION DE LOGEMENTS DANS LA RESIDENCE EDMOND MICHELET - N°2026/144/DEL/7.3**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du programme de réhabilitation de 41 logements et 44 places/lits à réaliser dans la résidence Edmond Michelet, SEMINOR a sollicité le Conseil municipal le 27 novembre 2025 afin de garantir les emprunts permettant de financer cette opération.

Le Conseil municipal avait délibéré favorablement sur le principe pour apporter sa garantie à hauteur de 100% jusqu'au complet remboursement desdites lignes du prêt et autoriser le Maire à signer la convention de garantie.

Comme convenu en 2025 par l'accord de principe de la commune, il est désormais demandé au Conseil municipal de :

- délibérer sur les caractéristiques des conditions de garantie des emprunts
- autoriser le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt entre la commune et SEMINOR

Vu les articles L2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du code civil ;

Vu le contrat de prêt N°186998 signé entre : SEMINOR ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

### Article 1 :

Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 449 940,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°186998 constitué de 1 Ligne du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 449 940,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint à la présente délibération et fait partie intégrante de la présente délibération.

### Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### Article 3 :

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION MAQUETTE CLUB EUDOIS – N°2026/145/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Maquette Club Eudois pour un montant de 400.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION RENE DELORIERE – N°2026/146/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association René Delorières pour un montant de 600.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE POUR TOUS – N°2026/147/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Bibliothèque pour tous pour un montant de 3 000.00€.

Il est précisé que Madame Anne Dujancourt, conseillère municipale, s'est déportée, conformément à l'arrêté municipal n°2026/206/AR/5.5 du 20 avril 2026. A ce titre, elle ne prend pas part au vote.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 29 Ne prend pas part au vote : 1
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION HEURES MUSICALES VALLEE BRESLE – N°2026/148/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Heures musicales vallée Bresle pour un montant de 1 600.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION MAITRISE DE LA COLLEGIALE – N°2026/149/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Maîtrise de la Collégiale pour un montant de 2 000.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION MURMURE DU SON – N°2026/150/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Murmure du son pour un montant de 15 000.00€.

Il est précisé que Madame Anne Dujecourt, conseillère municipale, s'est déportée, conformément à l'arrêté municipal n°2026/206/AR/5.5 du 20 avril 2026. A ce titre, elle ne prend pas part au vote.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 29 Ne prend pas part au vote : 1
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION HARMONIE MUNICIPALE – N°2026/151/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Harmonie municipale pour un montant de 7 000.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 29 Ne prend pas part au vote : 1
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION COMITE DES FETES CHAMP DE MARS – N°2026/152/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association comité des fêtes du Champ de Mars pour un montant de 2 500.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION PHOTO CLUB EUDOIS – N°2026/153/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Photo club Eudois pour un montant de 500.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION DES PHOTOGRAPHES EUDOIS – N°2026/154/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association des photographes Eudois pour un montant de 500.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION UNIVERSITE POPULAIRE– N°2026/155/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Université populaire pour un montant de 250.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION DES SAPEURS POMPIERS EN RETRAITE– N°2026/156/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association des Sapeurs-pompiers en retraite pour un montant de 250.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION LE THEATRE DES CHARMES– N°2026/157/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Théâtre des Charmes pour un montant de 11 000.00€.

Il est précisé que Madame Anne Dujeancourt, conseillère municipale, s'est déportée, conformément à l'arrêté municipal n°2026/206/AR/5.5 du 20 avril 2026. A ce titre, elle ne prend pas part au vote.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 29 Ne prend pas part au vote : 1
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR HOTEL NATIONAL DES INVALIDES – N°2026/158/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Société des Membres de la Légion d'Honneur Hôtel national des Invalides pour un montant de 250.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION SPORT FORME EUDOISE – N°2026/159/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Sport Forme Eudoise pour un montant de 1 000.00€.

Il est précisé que Madame José Moulin, adjointe au Maire, s'est déportée, conformément à l'arrêté municipal n°2026/211/AR/5.5 du 20 avril 2026. A ce titre, elle ne prend pas part au vote.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 29 Ne prend pas part au vote : 1
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS MARINS – N°2026/160/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Amicale des Anciens Marins pour un montant de 100.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL – N°2026/161/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Amicale du Personnel Communal pour un montant de 2 000.00€.

Il est précisé que Monsieur Jean-Louis LEROUX, conseiller municipal, s'est déporté, conformément à l'arrêté municipal n°2026/209/AR/5.5 du 20 avril 2026. A ce titre, il ne prend pas part au vote.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 28 Ne prend pas part au vote : 1
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION SPORT DU LYCEE ANGUIER– N°2026/162/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Sport du Lycée Anguier pour un montant de 400.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE BASSE BRESLE (AAPPMA)– N°2026/163/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique Basse Bresle (AAPPMA) pour un montant de 1 000.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION RESTONS JEUNES EN RETRAITE – N°2026/164/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Restons Jeunes en Retraite pour un montant de 2 100.00€.

Il est précisé que Monsieur Alain LE DU, conseiller délégué, s'est déporté, conformément à l'arrêté municipal n°2026/208/AR/5.5 du 20 avril 2026. A ce titre, il ne prend pas part au vote.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 28 Ne prend pas part au vote : 1
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION BADMINTON CLUB – N°2026/165/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Badminton Club pour un montant de 1 000.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A  
L'ASSOCIATION EUDOISE SAINT- JACQUES – N°2026/166/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Eudoise Saint-Jacques pour un montant de 5 310.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A  
L'ASSOCIATION MJC CENTRE DES FONTAINES – N°2026/167/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association MJC Centre des Fontaines pour un montant de 80 000.00€.

Il est précisé que Madame Claudine BRIFFARD, conseillère municipale, s'est déportée, conformément à l'arrêté municipal n°2026/200/AR/5.5 du 20 avril 2026. A ce titre, elle ne prend pas part au vote.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 26	Votes pour : 26 Ne prend pas part au vote : 3
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A  
L'ASSOCIATION COB ATHLETISME – N°2026/168/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association COB Athlétisme pour un montant de 10 000.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A  
L'ASSOCIATION COUTUR'EU – N°2026/169/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Coutur'Eu pour un montant de 300.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION HALTE GARDERIE LES LUTINS – N°2026/170/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Halte-Garderie Les Lutins pour un montant de 40 000.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION COMITE DE SAUVEGARDE LIGNES FERROVIERES LE TREPORT MERS – N°2026/171/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Comité de Sauvegarde Lignes Ferroviaires Le Tréport-Mers pour un montant de 200.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION HAND BALL CLUB DE EU– N°2026/172/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Hand Ball Club de Eu pour un montant de 21 000.00€.

Il est précisé que Madame Claudine BRIFFARD, conseillère municipale, s'est déportée, conformément à l'arrêté municipal n°2026/200/AR/5.5 du 20 avril 2026. A ce titre, elle ne prend pas part au vote.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 29 Ne prend pas part au vote : 1
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION JUDO CLUB EU – N°2026/173/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Judo Club Eu pour un montant de 6 300.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION LES INFATIGABLES DE LA BONNE ENTENTE (IBE) – N°2026/174/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Les Infatigables de la Bonne Entente (IBE) pour un montant de 150.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION EU FOOTBALL CLUB– N°2026/175/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Eu Football Club pour un montant de 30 000.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION ENTENTE CYCLO TOURISTE EUDOISE – N°2026/176/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Entente Cyclo Touriste Eudoise pour un montant de 450.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION SCOUTS DE FRANCE – N°2026/177/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Scouts de France pour un montant de 1 250.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION MOTO CLUB EU MERS LE TREPORT – N°2026/178/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Moto Club Eu, Mers, Le Tréport pour un montant de 450.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION RUGBY CLUB EU LE TREPORT – N°2026/179/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Rugby Club Eu, Le Tréport pour un montant de 16 000.00€.

Il est précisé que Monsieur Laurent LLOPEZ, conseiller municipal, s'est déporté, conformément à l'arrêté municipal n°2026/210/AR/5.5 du 20 avril 2026. A ce titre, il ne prend pas part au vote.

Monsieur Stéphane ROBIN, Adjoint au Maire, s'est également déporté, conformément à l'arrêté municipal n°2026/213/AR/5.5 du 20 avril 2026. A ce titre, il ne prend pas part au vote.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 27	Votes pour : 29 Ne prend pas part au vote : 2
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION VELO CLUB EUDOIS – N°2026/180/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Vélo Club Eudois pour un montant de 6 300.00€.

Il est précisé que Madame Claudine BRIFFARD, conseillère municipale, s'est déportée, conformément à l'arrêté municipal n°2026/200/AR/5.5 du 20 avril 2026. A ce titre, elle ne prend pas part au vote.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 29 Ne prend pas part au vote : 1
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION TENNIS DE TABLE – N°2026/181/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Tennis de table pour un montant de 5 000.00€.

Il est précisé que Monsieur Frédéric QUENTIN, conseiller délégué, s'est déporté, conformément à l'arrêté municipal n°2026/212/AR/5.5 du 20 avril 2026. A ce titre, il ne prend pas part au vote.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 29 Ne prend pas part au vote : 1
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION UNION CULTURISTE EUDOISE – N°2026/182/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Union Culturiste Eudoise pour un montant de 1 100.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION AERO CLUB EU TREPORT MERS – N°2026/183/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Aéro Club Eu, Le Tréport, Mers pour un montant de 600.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION VERTICAL EUDOIS – N°2026/184/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Vertical Eudois pour un montant de 1 000.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION DE MODELISME – N°2026/185/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Modélisme pour un montant de 300.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION TENNIS CLUB MUNICIPAL EUDOIS – N°2026/186/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Tennis Club Municipal Eudois pour un montant de 2 300.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 29    Ne prend pas part au vote : 1
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION NOUVEL ELAN – N°2026/187/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Nouvel Elan pour un montant de 500.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION FNDIRP SECTION DES 3 VILLES SŒURS – N°2026/188/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association FNDIRP Section des 3 Villes Sœurs pour un montant de 110.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION BOULE CLUB DES 3 VILLES SŒURS – N°2026/189/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Boule Club des 3 Villes Sœurs pour un montant de 150.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION RAYON DE SOLEIL – N°2026/190/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Rayon de Soleil pour un montant de 28 500.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION EU ET NOUS – N°2026/191/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Eu et nous pour un montant de 2 500.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION AMICALE DE LA MEDAILLE MILITAIRE BRESLE 76 ET VIMEU 80 – N°2026/192/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Amicale de la Médaille Militaire Bresle 76 et Vimeu 80 pour un montant de 50.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION ASSIST'O'CHATS – N°2026/193/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association Assist'O'Chats pour un montant de 1 000.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS – N°2026/194/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers pour un montant de 500.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION ACPG/CATM – N°2026/195/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association des ACPG/CATM pour un montant de 250.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION FATRA – N°2026/196/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association FATRA (Fédération des Archéologues du Talou et des Régions Avoisinentes) pour un montant de 1 500.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION LA HETRAIE SAINT-LAURENT – N°2026/197/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association La Hétraie Saint-Laurent pour un montant de 20 000.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A DIVERSES ASSOCIATIONS – N°2026/198/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à diverses associations pour un montant de 15 880.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU GROUPE SCOLAIRE BROCELIANDE – N°2026/199/DEL/7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prenant part au vote, attribue une subvention de fonctionnement à l'association des parents d'élèves du groupe scolaire Brocéliande pour un montant de 600.00€.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention :

**FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 - BUDGET VILLE 2026 - N°2026/200/DEL/7.5**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022/300/DEL/7.10 du 7 novembre 2022, le Conseil municipal a opté pour le passage anticipé au nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023.

Ce référentiel donne la possibilité au Maire, si le Conseil municipal l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section. Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable. Le Maire informe le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget Ville 2026.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 - BUDGET THEATRE 2026 -**  
**N°2026/201/DEL/7.5**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022/300/DEL/7.10 du 7 novembre 2022, le Conseil municipal a opté pour le passage anticipé au nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023.

Ce référentiel donne la possibilité au Maire, si le Conseil municipal l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section. Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable. Le Président informe le comité syndical de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget Théâtre 2026.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 - BUDGET MUSEE 2026 -N°2026/202/DEL/7.5**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022/300/DEL/7.10 du 7 novembre 2022, le Conseil municipal a opté pour le passage anticipé au nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023.

Ce référentiel donne la possibilité au Maire, si le Conseil municipal l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section. Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable. Le Maire informe le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget Musée 2026.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 - BUDGET CAMPING 2026 - N°2026/203/DEL/7.5**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022/300/DEL/7.10 du 7 novembre 2022, le Conseil municipal a opté pour le passage anticipé au nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023.

Ce référentiel donne la possibilité au Maire, si le Conseil municipal l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section. Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable. Le Maire informe le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget Camping 2026.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**PROGRAMME D'ÉVALUATION DES SITES ARCHEOLOGIQUES MENACES PAR L'ÉROSION DU LITTORAL - SITE DE BRACQUEMONT : SECOND AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA DRAC – N°2026/204/DEL/8.9**

Par convention en date du 10 juillet 2024, la Ville d'Eu s'est engagée aux côtés de la DRAC Normandie dans un programme d'évaluation des sites archéologiques menacés par l'érosion du littoral. Ce travail a permis la réalisation de campagnes de sondages en 2024 et 2025, sous la direction du service municipal d'archéologie, notamment sur le site du camp de César à Bracquemont, contribuant à améliorer la connaissance et la sauvegarde de ce patrimoine.

Un premier avenant, signé le 30 septembre 2025, a permis de prolonger les fouilles pour l'année 2025 L'avenant n°2 proposé vise à poursuivre ce programme pour l'année 2026. Il prévoit notamment la poursuite des études et analyses des vestiges découverts, la préparation de futurs projets de fouilles, ainsi que des actions de valorisation scientifique et culturelle.

Cette opération bénéficie d'un financement de la DRAC à hauteur de 4 000 €, sans impact financier direct supplémentaire pour la commune.

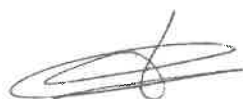
D'une durée de 12 mois, cet avenant s'inscrit dans la continuité du partenariat engagé avec l'État et participe à la préservation et à la valorisation du patrimoine local, dans un contexte marqué par le recul du trait de côte.

Il est précisé que Monsieur Robin Devogelaere, Maire de la commune et également Conseiller Régional de Normandie, s'est déporté, conformément à l'arrêté municipal n°2026/204/AR/5.5 du 20 avril 2026. A ce titre, il ne prend pas part au vote. La présidence de séance pour ce point est assurée par Monsieur Hervé Adam, premier adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve cet avenant et autorise Monsieur Adam, premier adjoint, en remplacement du Maire déporté, à le signer.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**Le Secrétaire de séance**



**M. Robin DEVOGELAERE**  
**Maire de la Ville d'Eu**

